



ACCORD TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

LA DIRECTION A PERDU LE SENS DES RÉALITÉS

A l'occasion de la 4e Table Ronde sur la négociation de l'accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés 2018-2021 et après avoir rappelé l'objet de sa signature : le respect des engagements de l'accord sur le niveau de recrutement des travailleurs handicapés, la CGT a quitté la séance.

Depuis 1992, un accord sur l'emploi des travailleurs handicapés est négocié au sein de la SNCF avec les Organisations Syndicales représentatives.

Cet accord, rappelons-le, n'a d'autre objectif que de permettre à la Direction de déroger à la loi imposant un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6% de l'effectif.

Depuis 1992, 7 accords ont été négociés sur le niveau de recrutement comme sur le maintien dans l'emploi.

Depuis 1992, la CGT négocie le contenu de ces accords sur la base des revendications portées par les cheminots : recrutement, maintien dans l'emploi afin de tendre vers les 6%.

Depuis 1992, la CGT a toujours signé l'accord sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Un accord de dérogation doit être équilibré pour être acceptable.

Il doit permettre un niveau de recrutement suffisant afin de tendre vers les 6%.

6728 travailleurs handicapés sont recensés au 31/12/2016, ce qui représente 4,52% de l'effectif global.

Il faudrait 8931 équivalents temps plein (ETP) de travailleurs handicapés au sein du GPF afin de respecter la législation en vigueur. Il manque 2203 ETP.

Négociation du 8^e accord pour 2018-2021

A l'occasion de la Table Ronde du 15 mars 2018 devant aborder le sujet du niveau de la qualité et du recrutement, la Direction feint l'évidence et tente de minimiser le nombre d'embauches restant à faire dans le précédent accord.

Pour que la CGT appose sa signature sur cet accord, il faut la garantie que les engagements de la Direction soient respectés.

Or, le projet du bilan de l'accord précédent portant sur 2015-2017 n'est pas à la hauteur des engagements de recrutement.



La Direction, dans une interprétation de l'accord précédent dont on attend toujours l'explication de texte, refuse que les 75 mises en stage « Hantrain » s'ajoutent aux 300 recrutements directs.

Malgré une argumentation forte de la CGT, la Direction nie l'évidence en restant sourde et muette et en campant sur ses positions.

D'ailleurs, à la question de savoir si ce que dit la CGT l'intéresse, la Direction a répondu « NON » ! Preuve que dans le contexte actuel, la Direction est moins sereine qu'elle ne veut le laisser paraître.

Impossible dans ces conditions de continuer à négocier des engagements dont rien ne garantit qu'ils seront tenus.

La CGT quitte la séance.

Fébrile dans cette période de préparation d'une action d'ampleur organisée par la CGT, la Direction perd les pédales !

Il y a urgence à inverser la vapeur sur le niveau d'emploi au sein du GPF, y compris sur le volet travailleurs handicapés.

La CGT demande à tous les cheminots de s'inscrire dans la journée de mobilisation unitaire du 22 mars 2018 à Paris.

LA SNCF, CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE, NOUS, ON LA DEFEND !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

